



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/996

Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 11 600 euros à l'association La Bergerie Urbaine, domiciliée 53 cours de la Liberté à Lyon 3e pour une expérimentation de pâturage sur la réserve foncière de Loyasse 5e arrondissement

Direction du Développement Territorial

**Rapporteur** : M. HUSSON Nicolas

**SEANCE DU 8 JUILLET 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 13 JUILLET 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 JUILLET 2021

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRES ELUS** : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, M. GIRAUD, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme VIDAL (pouvoir à M. ODIARD), Mme BORBON (pouvoir à M. HERNANDEZ), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. DEBRAY), Mme BOUAGGA (pouvoir à M. ZINCK), Mme BRAIBANT THORAVAL (pouvoir à Mme AUGÉY), M. DRIOLI (pouvoir à Mme PERRIN-GILBERT), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme ALCOVER), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2021/996 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT D'UN MONTANT DE 11 600 EUROS A L'ASSOCIATION LA BERGERIE URBAINE, DOMICILIEE 53 COURS DE LA LIBERTE A LYON 3E POUR UNE EXPERIMENTATION DE PATURAGE SUR LA RESERVE FONCIERE DE LOYASSE 5E ARRONDISSEMENT (DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Bergerie urbaine est une association d'agriculture collaborative qui allie élevage de moutons et animation pédagogique sur la Métropole de Lyon. Au-delà de la proposition de mise en pâture de son troupeau, l'association œuvre en faveur du développement de l'agriculture urbaine.

Un troupeau évoluant en contexte urbain représente une alternative d'entretien écologique pour les gestionnaires et propriétaires foncier, ce qui amène les éleveurs urbains à intervenir sur des espaces diversifiés (via des parcours de pâture itinérant par exemple), autant dans un but d'alimentation du troupeau que d'entretien pastoral, de sensibilisation environnementale ou bien de lien social.

L'association porte un projet d'expérimentation de pâture sur la réserve foncière de Loyasse visant à déterminer les risques et les possibilités d'élevage urbain sur des sites pollués. En effet, des investigations réalisées par la Ville montrent que la réserve de Loyasse présente dans ses terres certains polluants (métaux lourds).

Au-delà de l'offre d'entretien paysager, l'élevage urbain représente une forme d'agriculture urbaine et une source alimentaire. Se pose alors la question sanitaire. En effet, la contamination des sols et des végétaux pourrait affecter la valeur sanitaire des denrées animales issues de l'élevage urbain ainsi que le bien-être animal. Cette menace est à la fois diffuse et invisible, elle nécessite des moyens d'investigation spécifiques. A ce jour, il n'existe aucune expérience ni aucune littérature permettant d'appréhender le transfert de la pollution vers les animaux.

Ainsi, l'objectif du projet est d'effectuer une expérimentation inédite de pâture sur la réserve foncière de Loyasse, en relation avec l'URAFPA (un laboratoire de recherche dédié à l'étude des contaminations des produits animaux). Cette expérimentation aura pour but de tirer des premières conclusions sur les possibilités de mener une activité d'élevage urbain sur ce site.

Parallèlement, le projet s'intégrera plus largement dans une démarche de constitution d'un réseau national d'acteurs impliqués dans l'élevage urbain (éleveurs - collectivités - laboratoires) afin de formaliser cette problématique du risque chimique et d'évaluer le frein qu'elle peut représenter pour le développement de telles initiatives, notamment en site urbain.

L'action sur la réserve Loyasse permettra à travers des analyses de fourrage et des analyses de sang des animaux avant et après le pâturage de déterminer s'il y a une migration des polluants contenus dans les végétaux via leur ingestion par des moutons.

La Ville de Lyon s'engage à soutenir financièrement l'association par une subvention de fonctionnement d'un montant de 11 600 euros pour la mise en œuvre de l'action d'expérimentation de pâturage sur la réserve foncière de Loyasse dont le budget prévisionnel est de 16 541 euros.

Pour rappel, par délibération n° 2021/769 du 27 mai 2021, le Conseil municipal a alloué une subvention de 6 000 euros à cette association pour l'organisation de « La petite transhumance du Grand Lyon » qui se déroulera au mois d'octobre prochain avec un troupeau de moutons durant trois jours et deux nuits et un ensemble d'animations visant à sensibiliser les habitants aux enjeux de l'agriculture urbaine et de la nature en ville.

Vu l'avis du Conseil des 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> arrondissements ;

Où l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sécurité ;

### **DELIBERE**

- 1- Une subvention de fonctionnement d'un montant de 11 600 euros est allouée à l'association La Bergerie urbaine, domiciliée 53 cours de la liberté à Lyon 3<sup>ème</sup>.
- 2- La dépense en résultant, soit 11 600 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours sur la ligne de crédit n° 41765, nature 65748, fonction 511.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET